



Direction départementale des territoires

Service Protection et Gestion de l'Environnement

Unité Gestion de l'Eau

Affaire suivie par : Chantal Venet  
ddt-spge-ge@ain.gouv.fr  
tél. 04 74 50 67 42 - fax 04 74 45 63 18

Bourg en Bresse, le 19 MARS 2012

Mesdames et Messieurs les Maires,

Les conditions climatiques depuis l'automne 2011 n'ont pas permis une recharge suffisante des systèmes aquifères.

Au vu de cette situation et après concertation avec le comité de vigilance sécheresse qui s'est réuni le 8 mars 2012, je vous informe de la situation préoccupante de la ressource en eaux souterraines et vous demande d'être vigilants pour anticiper la période d'étiage qui risque d'être, si les précipitations ne sont pas au rendez-vous, particulièrement grave.

En conséquence, je vous invite d'ores et déjà à prendre des décisions pour anticiper votre consommation d'eau estivale et de veiller à une bonne utilisation de l'eau et au respect de la ressource et des milieux aquatiques.

Il est important au quotidien de limiter les quantités d'eau consommées, d'éviter tout gaspillage et de contribuer à la bonne qualité des eaux par une utilisation raisonnable de cette ressource. Il vous est particulièrement demandé de prévoir des plantations pour le fleurissement communal économes en eau avec des substrats et des modes d'arrosage qui devront respecter le même objectif

Par ailleurs, une campagne devra être menée sur votre territoire pour limiter les fuites sur les réseaux d'adduction en eau potable.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Maires, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet,



Philippe GALLI

Mesdames et Messieurs les maires  
du département de l'Ain